


Extrait du Plan Local d'Urbanisme de Héry-sur-Oise
 Plan de zonage approuvé le 17 mai 2013.
 Carte au 1/2500^e


LEGENDE

■ ■ ■ Limite de zone et secteur

- Zone UA : centre ville ancien
 - UAa : zone dédiée aux logements pour personnes âgées
 - UAR : secteur de renouvellement urbain
- Zone UB : hameaux anciens
- Zone UC : habitat résidentiel
 - UCa : habitat collectif
- Zone UE : zones d'activités économiques
 - UEc : zone commerciale
- Zone UP : équipements publics et d'intérêt collectif
 - UPa : équipements publics et d'intérêt collectif insérés dans le tissu urbain constitué
- Zone 1AU : zone d'extension
 - (orientations d'aménagement particulières)
- Zone 2AU : zone d'extension à long terme
 - 2AUr : secteur du Plateau de Maubuisson
- Zone A : zone agricole
 - Ap : zone agricole avec une protection paysagère
 - Ar : zone agricole affectée par des pollutions du sol
- Zone N : zone naturelle
 - Na : parc du château
 - Nb : aire d'accueil des gens du voyage
 - Nh : secteur de taille et de capacité limitées

 Espaces Boisés Classés (art L.130-1 du code de l'urbanisme)

 Zone affectée par les aléas d'inondation (périmètre maximal d'extension d'après projet de PPRI, approuvé le 05/07/2007)
 (report à titre indicatif, se référer au plan des Servitudes d'Utilité Publique, pièce n°5-2 du dossier de PLU)

 Espace paysager à préserver (art L.123-1-5,7° du code de l'urbanisme)

 Patrimoine bâti d'intérêt local (art L.123-1-5,7° du code de l'urbanisme)

 Élément végétal remarquable (art L.123-1-5,7° du code de l'urbanisme)

 Point de vue remarquable (art L.123-1-5,7° du code de l'urbanisme)

 Secteur concerné par des orientations d'aménagement

 Zone de protection de 50 mètres des lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares

 Linéaire commercial (art L.123-1-5,7° bis du code de l'urbanisme)

 Zone non aedificandi

 Première marge de recul

 Zone de carrières valant Plan de Prévention des Risques Mouvement de Sols
 (report à titre indicatif, se référer au plan des Servitudes d'Utilité Publique, pièce n°5-2 du dossier de PLU)

 Emplacements réservés

N° ER	Destination	Bénéficiaire
1	Cheminement piétonnier et piste cyclable sur RD 922	Département
2	Elargissement du CR n°2	Commune
3	Elargissement du CR n°4	Commune
4	Elargissement du CR n°5	Commune
5	Aménagement de circulation douce	Commune
6	Elargissement du chemin des Folles Entreprises	Communauté de Communes
7	Aménagement de circulation douce	Commune
8	Jardins familiaux	Commune
9	Aire d'accueil des gens du voyage	Commune
10	Piste cyclable	Département
11	Aménagement de voie	Commune
12	Aménagement de carrefour	Département
13	Création de parkings	Commune
14	Création de parkings, aménagement du carrefour et aménagement de la sente d'accès au bois communal	Commune
15	Création de parkings	Commune
16	Aménagement de voie secteur de la Haute-Borne	Commune

NOTA : la commune est entièrement inscrite en risque d'exposition au plomb